

CONSEIL SYNDICAL DU 09 AVRIL 2024

2024.012 - APPROBATION DU PRINCIPE DE RENOUVELLEMENT DU CO-PILOTAGE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ENTRE LE PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES ET LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, SUR LA PÉRIODE 2024-2028

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
10	4	3	14	17

Présents

ACCM : Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Christophe LAUFRAY, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Claire de CAUSANS (suppléante) ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant), Monsieur Laurent GESLIN (suppléant) ;

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Éric LECOFFRE (suppléant) ;

Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, , Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Madame Aline PELISSIER, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Yves PICARDA ;

Procurations : Monsieur Jean-Michel JALABERT à Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Laurie PONS, Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Éric LECOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 portant avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et notamment son article 1 ;

Vu la délibération du Conseil syndical n°2016.025 du 27 juillet 2016 portant engagement du territoire dans un projet alimentaire territorial à l'échelle des Bouches du Rhône, en co-pilotage avec la Métropole Aix-Marseille Provence ;

Vu la délibération n° 2017.22 du Conseil syndical du 23 juin 2017 approuvant les termes de la Charte agricole du Pays d'Arles ;

Vu la délibération n° 2019.034 du 16 décembre 2019 approuvant le dossier de labellisation de niveau I du Projet alimentaire territorial co-porté par le PETR du Pays d'Arles et Métropole Aix Marseille Provence, incluant notamment un diagnostic, une stratégie, une gouvernance, le dispositif d'évaluation, et les premières actions ;

Vu la délibération n° 2021.013 en date du 13 avril 2021 approuvant le renouvellement de la convention triennale 2021-2024 avec la Métropole Aix-Marseille Provence pour le co-pilotage du Projet Alimentaire Territorial, l'approbation de la feuille de route 2021-2024 et de la demande de

reconnaissance de niveau II ;

Vu la reconnaissance de Niveau II du Projet alimentaire territorial, octroyée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation aux PAT dits « opérationnels » en août 2021, sur la base du plan d'action 2021-2024 ;

Vu la délibération adoptée par la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 18 avril 2024 portant approbation du principe de renouvellement du co-pilotage du projet alimentaire territorial entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles ;

Contexte

Cette délibération concomitante de celle adoptée par la Métropole Aix-Marseille-Provence porte principalement sur l'engagement du PETR aux côtés de la Métropole dans une nouvelle convention de partenariat triennale pour la mise en œuvre du PAT.

La crise sanitaire de 2020 ou encore les effets de plus en plus visibles du changement climatique rappellent régulièrement avec force les enjeux de résilience du système alimentaire territorial. Pourtant, depuis plusieurs décennies, les surfaces agricoles et le nombre d'agriculteurs ne cessent de diminuer. Pressurisés par l'augmentation des charges, les difficultés de débouchés liées à la concurrence européenne et mondiale et une réglementation de plus en plus complexe attachée aux enjeux environnementaux et de santé. En parallèle, les consommateurs aspirent de plus en plus à avoir accès à des produits locaux et de qualité, au bénéfice de leur santé et du territoire.

Conscient de ces enjeux, le PETR du Pays d'Arles mène une politique agricole et alimentaire qui s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) co-piloté avec la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis 2016. C'est un projet sur le long terme, nécessitant l'engagement de l'ensemble des acteurs pour « faire système » et réussir la transition du territoire à l'échelle départementale.

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont des outils au service des collectivités pour impulser la transition du système alimentaire.

L'ambition collective est d'accompagner le territoire vers l'agriculture et l'alimentation de demain : locale, durable, équitable, de qualité et accessible au plus grand nombre.

Un grand territoire de projets réunissant tous les atouts pour relever le défi alimentaire :

Le territoire couvert par les deux établissements publics, soit 121 communes et plus de 2 millions d'habitants, confirme être l'échelle d'action pertinente au regard de leur complémentarité : le PETR du Pays d'Arles représente 60% des surfaces agricoles et 8% de la population, et la Métropole 92% des habitants et 40% des surfaces agricoles.

C'est pourquoi les élus du PETR et de la Métropole ont décidé dès 2016 de mettre en place un Projet alimentaire territorial qui porte deux ambitions majeures :

- Permettre aux producteurs de mieux vivre de leur activité tout en prenant en compte les enjeux du développement durable,
- Permettre aux consommateurs du territoire d'accéder davantage aux produits locaux de qualité.

L'objectif est de redonner à un bon repas toutes ses valeurs : des acteurs de la chaîne alimentaire locale justement rémunérés, un environnement respecté, des consommateurs en bonne santé qui retrouvent le plaisir du goût.

La gouvernance du PAT articulée autour de 2 co-pilotes : le PETR du Pays d'Arles et la Métropole

PETR du Pays d'Arles – Couvent Saint Césaire – Impasse des Mourgues - 13200 ARLES
Conseil syndical du 09 avril 2024

L'élaboration et la mise en œuvre du PAT sont co-pilotés par le PETR du Pays d'Arles et la Métropole, soutenus dès le démarrage par le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Sud, l'Etat et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Le travail partenarial entre le PETR du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence, formalisé par deux conventions triennales pour les périodes 2017-2020 puis 2021-2024, a permis de créer une dynamique territoriale associant les acteurs du système alimentaire.

La gouvernance est composée de trois instances :

- Le comité de pilotage, co-présidé par la Métropole et le PETR, composé de représentants des différentes institutions qui financent,
- Le comité technique composé des co-pilotes et élargi ponctuellement sur invitation aux partenaires,
- Le conseil consultatif alimentaire composé de tous les acteurs et partenaires qui ont participé à l'élaboration de la feuille de route au travers des ateliers, de contributions écrites, de participations aux actions, etc.

Une stratégie et une feuille de route élaborées collectivement par l'essentiel des acteurs de la filière :

Lancé par les élus en 2018, la dynamique collective du PAT a permis d'aboutir à une feuille de route coconstruite et validée par un grand nombre d'acteurs. Cette dynamique s'est articulée en trois temps, associant près de 600 contributeurs publics et privés : la réalisation d'un diagnostic alimentaire du territoire permettant d'identifier les enjeux prioritaires, la définition d'une stratégie et l'élaboration d'une première feuille de route 2021-2024 du PAT. Cette feuille de route 2021-2024 a été votée lors du Conseil syndical du PETR le 13 avril 2021.

Elle se décline en 25 actions autour de 5 axes stratégiques et 1 axe transversal :

1. Préserver la capacité productive agricole du territoire
2. Développer les débouchés locaux dans différents circuits
3. Accompagner la transition vers une agriculture et des filières plus durables
4. Accompagner la restauration collective du territoire vers le local et le durable
5. Permettre l'accès pour tous à une alimentation locale et de qualité
6. Animer le territoire et valoriser les actions

Le travail engagé a permis d'obtenir par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation une labellisation de niveau 2 pour le PAT à l'échelle des Bouches-du-Rhône en mai 2021. Ce niveau de reconnaissance, le plus élevé, ne concerne que 10% des 400 PAT existant en France, il récompense une vision systémique, un travail de concertation et une opérationnalité de la démarche.

Un bilan positif de la feuille de route 2021-2024 (exemples d'actions détaillés en annexe) :

Plusieurs points forts se sont dégagés lors de cette première phase opérationnelle du PAT 2021-2024. Le PAT a joué un rôle fort de rassemblement des acteurs et a pu mettre en œuvre son opérationnalité. Il est également un exemple réussi de collaboration entre deux territoires, un PETR et une métropole, illustré particulièrement par l'axe Restauration collective durable. En effet, France Relance a permis de financer à hauteur de 80% sur la période 2021-2024 le contrat de travail d'un agent à plein temps, porté par le PETR et partagé entre les deux collectivités, ainsi que 130 jours d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les 121 communes du territoire du PAT vers une restauration collective plus durable.

Sur la période 2021-2024, de nombreuses actions ont été réalisées. Elles ont été, soit portées directement par les co-pilotes (PETR du Pays d'Arles et/ou Métropole), soit fait l'objet de financements auprès de partenaires, soit d'accompagnement en ingénierie technique par les co-pilotes (quelques exemples d'actions réalisées sont détaillées en annexe).

De nombreux défis restent encore à relever. L'objectif est désormais de conduire un changement d'échelle dans le recours aux circuits de proximité par les agriculteurs et ainsi massifier la consommation des produits locaux par les habitants du territoire.

Consolider et amplifier l'action pour une agriculture et une alimentation durable et locale pour tous sur la nouvelle période triennale de 2024 à 2028 :

Fort de ces succès et avec les perspectives de renforcement de l'action, le Pays d'Arles et la Métropole souhaitent continuer leur travail partenarial en capitalisant l'expérience acquise afin de contribuer encore davantage à la souveraineté et la résilience alimentaire du territoire. Le PETR et la Métropole mèneront sur la période 2024-2028, de nombreuses actions fortes autour de 3 axes prioritaires : la préservation des capacités productives agricoles, le développement des débouchés locaux et l'accompagnement de la transition du système alimentaire.

Ce travail s'inscrira dans une feuille de route portant sur les années 2024 à 2028, en cours de formalisation.

Les modalités techniques et financières de ce partenariat seront fixées par des contrats de coopérations spécifiques si besoin entre le PETR du Pays d'Arles et la Métropole (animation, mission RHD, etc..).

Considérant

1. Que l'enjeu alimentaire est un des axes prioritaires de la politique publique du PETR du Pays d'Arles et devient ainsi un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire : les politiques foncières et d'urbanisme, économiques, sociales, sociétales, environnementales, de santé publique, etc ;
2. La pertinence et le caractère remarquable au plan national du périmètre géographique et démographique du projet alimentaire territorial, à la fois urbain et rural, s'appuyant sur un bassin de consommation et un bassin de productions spécialisées, diversifiées et de qualité ;
3. La volonté politique affirmée et la forte mobilisation d'un très grand nombre d'acteurs publics et privés, engagés dans la démarche, pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population ;
4. La richesse et la diversité des actions portées par les communes et les territoires depuis de nombreuses années ;

Je vous propose mes chers collègues de :

1 – APPROUVER le principe de renouvellement d'un co-pilotage du Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur la période 2024-2028 entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

2 – PRECISER que la Métropole est désignée comme le porteur du Projet alimentaire territorial, le Pays d'Arles est le co-pilote.

3 - APPROUVER que leurs missions conjointes sont :

- Conduire la mise en œuvre du Projet alimentaire territorial :
 - Animer la nouvelle concertation autour du plan d'action 2024-2028, élaborer le calendrier de mise en œuvre, les cahiers de charges des prestataires, les budgets, les outils de « reporting », les stratégies et outils de communication, réaliser le suivi d'exécution des actions définis conjointement,
 - Mettre en œuvre le plan d'action et formaliser les partenariats,
 - Animer les instances de gouvernance et d'échanges avec les acteurs,
- Assurer une représentation politique du PAT en lien avec les instances de gouvernance auprès des partenaires institutionnels et des financeurs,
- Fixer les modalités techniques et financières de ce partenariat dans des contrats spécifiques si besoin.

4 – AUTORISER Monsieur le Président du PETR du Pays d'Arles, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires–au renouvellement de la labellisation de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial auprès de l'Etat.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several large, fluid loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Contexte

La crise sanitaire de 2020 ou encore les effets de plus en plus visibles du changement climatique rappellent régulièrement avec force les enjeux de résilience du système alimentaire territorial.

Pourtant, depuis plusieurs décennies, les surfaces agricoles et le nombre d'agriculteurs ne cessent de diminuer. L'observatoire de la formation des prix et des marges issues de la loi EGALIM indique que sur 100 € de dépenses alimentaires, seuls 8,20 € vont aux producteurs.

Un agriculteur se suicide tous les deux jours en France (Santé publique France, 2016). Pressurisés par l'augmentation des charges, les difficultés de débouchés liés à la concurrence européenne et mondiale et une réglementation de plus en plus complexe liée aux enjeux environnementaux et de santé, les exploitants ont manifesté leur colère lors des événements du début d'année 2024.

Les réponses à cette crise du système alimentaire et sa nécessaire transition vers un modèle plus rémunérateur pour les producteurs, moins impactant pour la santé des agriculteurs et celle des consommateurs, adapté au changement climatique et à faible empreinte environnementale sont nécessairement de long terme et impliqueront différentes échelles : européenne, nationale et territoriale. Chaque échelon devant prendre la responsabilité d'agir à son échelle et en synergie.

Consciente de ces enjeux, le PETR du Pays d'Arles mène une politique agricole et alimentaire qui s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) co-piloté avec la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis 2016. C'est un projet sur le long terme, nécessitant l'engagement de l'ensemble des acteurs pour « faire système » et réussir la transition du territoire à l'échelle départementale.

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont des outils au service des collectivités pour impulser la transition du système alimentaire.

L'ambition collective est d'accompagner le territoire vers l'agriculture et l'alimentation de demain : locale, durable, équitable, de qualité, innovante et accessible au plus grand nombre. Le PAT veut permettre aux consommateurs de se réappropriier leur alimentation (son origine, ses modes de production, la répartition des marges, etc.) et par ce vecteur soutenir l'agriculture du territoire. Il s'agit notamment de reconnecter les habitants avec une agriculture locale, durable et nourricière, gage d'une meilleure résilience.

Un grand territoire de projets réunissant tous les atouts pour relever le défi alimentaire :

Le territoire couvert par les deux établissements publics, soit 121 communes et plus de 2 millions d'habitants, confirme être l'échelle d'action pertinente au regard des bassins de consommation et de production agricole qu'ils constituent. Ils sont tout à fait complémentaires, la Métropole représentant 92% des habitants et 40% des surfaces agricoles et le PETR du Pays d'Arles 8% de la population et 60% des surfaces.

En outre, le territoire possède de nombreux atouts pour soutenir une politique agricole et alimentaire ambitieuse :

- 1/3 de la superficie du territoire est agricole ;
- Le territoire compte 4 000 exploitations : 11 000 ETP (équivalent temps plein) directs, dont 7 200 permanents et 3 800 saisonniers.
- Il est dans les 5 premiers territoires bio de France (40% des surfaces cultivées en bio ou en cours de conversion contre 10% au niveau national).
- 1^{er} producteur français de tomates, salades, courgettes, pêches et nectarines, poires, olives et riz.
- Une forte concentration de signes de qualité diversifiés (AOP, IGP, Labels rouge...) avec 31 produits reconnus pour leur grande qualité et leur origine territoriale dont 14 viticoles et 17 agricoles.

- Un menu local complet caractéristique du régime méditerranéen : viande, produits de la mer, légumes, fruits, céréales, huile d'olive, fromages, miel, vins, bières...
- Un maillage dense de plateformes alimentaires : dont deux Marchés d'intérêt National-MIN (Marché Marseille Méditerranée et Chateaufort-Provence, un marché de demi gros en circuits courts à Saint-Etienne-du-Grès).
- Un maillage de marchés de plein vent dont les 2 halles de Terres de Provence de vente directe en demi gros en circuit court et une troisième en projet portés par la Métropole.
- De nombreuses filières organisées avec la présence de nombreuses industries agro-alimentaires.
- Une agriculture qui contribue aux écosystèmes et à la biodiversité, qui façonne les paysages méditerranéens. De nombreux espaces protégés et une présence forte de Parcs naturels qui couvrent 70% du Pays d'Arles tandis que la Métropole est couverte à 50 % d'espaces naturels.
- L'agriculture représente un potentiel majeur en termes de transition écologique et énergétique (matériaux bio-sourcés, production d'énergie renouvelable...) et plus largement en termes d'économie circulaire.
- De nombreux événements liés au patrimoine agricole et gastronomique, mais aussi culturels, sportifs, internationaux qui contribuent à l'attractivité d'un territoire qui accueille chaque année plusieurs millions de touristes.
- Un secteur agricole et alimentaire déjà engagé dans l'innovation, et notamment dans les pratiques agricoles, les outils connectés, l'adaptation aux nouveaux modes de consommation alimentaire.

Le territoire doit aussi faire face à des défis importants :

- Forte réduction des surfaces agricoles disponibles et cultivées, difficulté d'accès au foncier agricole pour les porteurs de projet (pression foncière).
- La population des chefs d'exploitation peine à se renouveler, le nombre d'exploitations diminue (-20% en 10 ans), le revenu de nombreux producteurs est insuffisant.
- Impacts croissants du changement climatique et tensions sur la ressource en eau.
- L'essentiel de la production locale est expédié hors du territoire dont plus de 90% des fruits et légumes et l'essentiel des produits alimentaires consommés (90%) par les habitants du territoire est importé (données AUPA et Chambre d'agriculture 13, 2014)
- Problèmes croissants de santé publique (obésité, maladies cardiovasculaires) liés à une mauvaise alimentation notamment auprès des populations les plus précaires et chez les enfants.

C'est pourquoi les élus du PETR et de la Métropole ont décidé dès 2016 de mettre en place un Projet alimentaire territorial qui porte deux ambitions majeures :

- Permettre aux producteurs de mieux vivre de leur activité tout en prenant en compte les enjeux du développement durable,
- Permettre aux consommateurs du territoire d'accéder davantage aux produits locaux de qualité.

La gouvernance du PAT articulée autour de 2 co-pilotes : la Métropole et le PETR du Pays d'Arles :

L'élaboration et la mise en œuvre du PAT sont co-pilotés par le PETR du Pays d'Arles et la Métropole, soutenus dès le démarrage par le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Sud, l'Etat et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Le travail partenarial entre le PETR du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence, formalisé par deux conventions triennales pour les périodes 2017-2020 puis 2021-2024, a permis de créer une dynamique territoriale associant les acteurs du système alimentaire.

La gouvernance est composée de trois instances :

- Le comité de pilotage : instance de pilotage co-présidée par la Métropole et le PETR, composé de représentants des différentes institutions financeurs ou concernées par le projet : collectivités, consulaires, conseils de développement, administrations, etc.
- Le comité technique composé des co-pilotes et élargi ponctuellement sur invitation aux partenaires (Conseil départemental 13, Région Sud, DRAAF PACA, ADEME, Chambre d'agriculture 13, etc.).
- Le conseil consultatif alimentaire composé de tous les acteurs et partenaires qui ont participé à l'élaboration de la feuille de route au travers des ateliers, de contributions écrites, de participations aux actions, etc.

Lancé par les élus en 2018, la dynamique collective du PAT a permis, en 3 ans, d'aboutir à une feuille de route co-construite et validée par un grand nombre d'acteurs. Cette dynamique s'est articulée en trois temps, associant près de 600 contributeurs publics et privés : la réalisation d'un diagnostic alimentaire du territoire permettant d'identifier les enjeux prioritaires, la définition d'une stratégie et l'élaboration d'une première feuille de route 2021-2024 du PAT. Cette feuille de route 2021-2024 a été votée lors du Conseil du PETR du Pays d'Arles du 13 avril 2021. Elle se déclinait en 25 actions autour de 5 axes stratégiques.

Le travail engagé a permis d'obtenir par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation une labellisation de niveau 2 pour le PAT à l'échelle des Bouches-du-Rhône en mai 2021. Ce niveau de reconnaissance, le plus élevé, ne concerne que 10% des 400 PAT existant en France, il récompense une vision systémique, un travail de concertation et une opérationnalité de la démarche.

Un bilan positif de la feuille de route 2021-2024 :

Plusieurs points forts se sont dégagés lors de cette première phase opérationnelle du PAT 2021-2024. Le PAT a joué un rôle fort de rassemblement des acteurs, il est d'ailleurs une référence pour les financeurs (Région SUD, Conseil Départemental 13, ADEME, etc.) en effet ces derniers renvoient systématiquement les porteurs de projet vers les co-pilotes du PAT si ces derniers ne sont pas associés aux projets.

Le PAT agit ainsi comme un « gage » de qualité des projets pour ces financeurs. De plus, le PAT a permis un rayonnement du territoire. En effet, à de nombreuses reprises, les réussites de ce PAT ont été mises en avant à l'échelle nationale, sur le site du ministère lors de la crise COVID (distribution de 30 000 paniers solidaires), en plénière devant plus de 800 personnes lors des assises territoriales de l'agroécologie à Nantes, devant un ensemble de chercheurs nationaux lors des colloques de Cerisy, dans les réseaux national et régional des PAT, etc. Enfin, le PAT est un exemple réussi de collaboration entre deux territoires, un PETR et une métropole, illustré particulièrement par l'axe Restauration collective durable.

En effet, France Relance a permis de financer à hauteur de 80% sur la période 2021-2024 un agent à plein temps partagé entre les deux collectivités ainsi que 130 jours d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les 121 communes du territoire du PAT vers une restauration collective plus durable.

Sur la période 2021-2024, de nombreuses actions ont été réalisées. Elles ont été, soit portées directement par les co-pilotes (PETR du Pays d'Arles et Métropole), soit fait l'objet de financements auprès de partenaires, soit d'accompagnement en ingénierie technique par les co-pilotes.

Quelques exemples d'actions réalisées :

1. Préserver la capacité productive agricole du territoire : Le PETR réalise des portraits agricoles et alimentaires pour les 29 communes du Pays d'Arles (AUPA & SAFER), a participé à un projet oléicole avec la Foncière Terre Adonis. La Métropole a accompagné 16 agriculteurs à l'installation et porte actuellement 5 projets d'installation sur 10 ha. Elle a permis la reconquête de 62 ha friches agricoles en zone DFCL. D'autres actions : déploiement d'espaces-test agricoles (Pertuis et Eyragues), accompagnement de la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP près d'une vingtaine en projet), intégration des enjeux agricoles et alimentaire dans les SCOT...
2. Développer les débouchés locaux dans différents circuits : Le PETR a financé et accompagné un collectif de 2.000 producteurs sous signe de qualité AOP IGP (Entre « Alpilles Crau Camargue »), la SICA Abattoirs de Tarascon ainsi que le projet Mon Maraicher Provençal (8 jeunes agriculteurs producteurs BIO HVE du Pays d'Arles) ou encore La Courte Echelle pour développer le marché de la restauration collective et les détaillants. La Métropole met en place les halles de producteurs de Plan de Campagne et de Marseille la Barrasse représentant 110 000 visiteurs par an et 3 500 000 € de chiffre d'affaires annuel. Elle déploie d'autres points de vente directs (Krypton à Aix-en-Provence ou en accompagnement d'agriculteurs de Berre l'Etang sur la route D113). La Métropole et le PETR financent avec d'autres partenaires le Salon des Agricultures de Provence qui est un temps fort annuel du territoire réunissant plus de 60 000 personnes. D'autres actions : fléchage de financements nationaux dédiés aux PAT vers le Lycée agricole de St Rémy pour un atelier de transformation locale, cartographie de 9 filières végétales du territoire...

3. Accompagner la transition vers une agriculture et des filières plus durables : la CC Vallée des Baux Alpilles et la métropole ont mis en place des pilotes innovants sur la réutilisation des eaux usées de ses stations d'épuration. Le PETR a permis l'essai de pratiques agroécologiques auprès de 4 filières du Pays d'Arles, le soutien au référencement des productions brutes et transformées BIO dans les plateformes, la réalisation d'études sur les services écosystémiques (CEREMA) et pour la création d'un Fonds carbone local, soutien de projets expérimentaux en lien avec les bio déchets : écodigesteurs, collecte... Autres actions : les deux co-pilotes ont financé des diagnostics des services agroécologiques pour la plantation de haies, de bandes enherbées, etc. sur 82 exploitations (68 km de plantations programmées).
4. Accompagner la restauration collective du territoire vers le local et durable : un agent commun aux deux co-pilotes, embauché par le PETR avec un temps affecté pour la métropole, a animé le réseau « Nos Cantines Durables » mettant en œuvre des formations (approvisionnement local, diminution du gaspillage, etc.) pour les élus et agents en charge de restaurations collectives : 38 événements, 750 participants élus et agents de collectivités, 60 collectivités ont participé au réseau. Mise en œuvre d'un appel à projets « Nos Cantines Durables » avec mise à disposition gratuite d'une AMO pour les communes (26 communes lauréates), organisation de groupements de commandes de denrées et de matériel sur Arles, Saint-Rémy-de-Provence et Terre de Provence agglomération. D'autres actions : organisation de forums fournisseurs locaux/acheteurs (à la Maison du Riz...), réalisation de guides (anti-gaspillage, liste des fournisseurs locaux, ressources sensibilisation, légumerie, etc.) ...
5. Permettre l'accès pour tous à une alimentation locale et de qualité : Les deux co-pilotes ont distribué plus de 30.000 paniers de produits locaux pendant le confinement avec les producteurs ayant moins de débouchés et les personnes en situation de précarité en partenariat avec les communes et les associations d'aide alimentaire. Ils financent le développement des groupements d'achats en quartier prioritaire (VRAC – Vers un Réseau d'Achat en Commun) ou encore le développement d'épiceries sociales. D'autres actions : financement des paniers solidaires dans les AMAP, la sensibilisation, don agricole pour l'aide alimentaire (SOLAAL)... Ces différentes actions représentent plus de 4.000 personnes accompagnées par an.
6. Animer le territoire et valoriser les actions : Les deux co-pilotes ont mis en œuvre une Charte des communes engagées pour l'alimentation durable avec un plan d'action personnalisé et l'accès à une boîte à outils (24 communes signataires dont 15 en Pays d'Arles), ils ont mis en place l'évaluation des actions ainsi qu'un plan de communication « Cultivons le bien manger en Provence ». Le PETR ou la Métropole sont régulièrement invités pour valoriser le territoire à l'échelle nationale (Salon International de l'Agriculture à Paris, Assises territoriales de l'agroécologie, Réseau national des PAT, etc.).

Malgré ces points forts, de nombreux défis restent à relever. L'objectif est désormais de conduire un changement d'échelle dans le recours aux circuits de proximité par les agriculteurs et ainsi massifier la consommation des produits locaux par les habitants du territoire. Il sera nécessaire également de permettre à l'ensemble des acteurs professionnels du système alimentaire (agriculteurs, grossistes, transformateurs, distributeurs, associations, etc.) d'être davantage représentés dans le PAT et de s'engager collectivement et activement dans la transition.

Consolider et amplifier l'action pour une agriculture et une alimentation durable et locale pour tous sur la nouvelle période triennale de 2024 à 2028 :

Fort de ces succès et avec les perspectives de renforcement de l'action, le Pays d'Arles et la Métropole souhaitent continuer leur travail partenarial en capitalisant l'expérience acquise afin de contribuer encore davantage à la souveraineté et la résilience alimentaire du territoire. Le PETR et la Métropole mèneront sur la période 2024-2028, de nombreuses actions fortes autour de 3 axes prioritaires : la préservation des capacités productives agricoles, le développement des débouchés locaux et l'accompagnement de la transition du système alimentaire.

Les actions développées seront ciblées afin d'avoir le plus d'impact notamment au regard des compétences des co-pilotes et de la cohérence avec les dispositifs déjà existants (politique agricole du Conseil Départemental, de la Région Sud, de la Chambre d'Agriculture, etc.). Ce travail s'inscrira dans une feuille de route portant sur les années 2024 à 2028 :

- Préserver la capacité productive agricole du territoire : Pérennisation de la ressource en eau agricole, renouvellement des générations : installation d'agriculteurs, reconquête des friches agricoles et développement des Zones Agricoles Protégées...
- Développer les débouchés locaux pour les agriculteurs avec une juste rémunération : Développement des circuits courts (halles de producteurs, magasins de producteurs, etc.), accompagnement de la restauration collective et notamment scolaire à s'approvisionner en produits locaux, évolution du Marché d'intérêt national (MIN) Marseille Méditerranée, modernisation du MIN de Chateaufort-Provence et déploiement de l'Actium, évolution du marché de demi gros en circuits courts de Saint-Etienne-du-Grès, mobilisation des différents circuits de distribution, et logistiques etc.
- Accompagner la transition du système alimentaire : Favoriser l'accessibilité pour tous à une alimentation locale et de qualité, adaptation au changement climatique, développement de l'agroécologie et de filières durables.

Les modalités techniques et financières de ce partenariat seront fixées par des contrats de coopérations spécifiques si besoin entre le PETR du Pays d'Arles et la Métropole (animation, mission RHD, etc..).

En complément, le PETR du Pays d'Arles et la Métropole pourront réaliser chacun des actions spécifiques à leur territoire en maîtrise d'ouvrage directe ou au travers de financements afin de contribuer aux enjeux communs identifiés du PAT. Des actions partenariales pourront également être mises en œuvre comme sur la restauration collective, ces actions seront cadrées par des contrats spécifiques. Les actions pourront être enrichies au travers d'ateliers avec les acteurs locaux du système alimentaire dans le cadre de l'animation du PAT.

L'ensemble de ces éléments soulignent l'importance pour le PAT d'animer cette politique agricole et alimentaire qui fait projet de territoire.